



ECOLO Chastre

Chastre, le 21 septembre 2005.

Sophie SMOLDERS
Rue du village,33
1450 Chastre

Daniel RYCKMANS
Av. du Castillon,20
1450 Chastre.

Monsieur Claude Jossart,
Bourgmestre de / et à Chastre
Av. du Castillon, 71
1450 Chastre.

Monsieur le Bourgmestre,
Cher Claude,

Concerne : ajout d'un point à l'ordre du jour du Conseil Communal du 27 septembre 2005.
Proposition de créer une ou plusieurs classes d'immersion dans les écoles communales de Chastre.

« En Belgique, et en particulier dans la Communauté Wallonie-Bruxelles, la plupart des élèves de fin d'humanités ont reçu entre 8 et 12 ans de cours de langue, le plus souvent de néerlandais. Le résultat ? Une catastrophe dans la mesure où la grande majorité de ces élèves est incapable d'entamer une simple conversation » (Inés de Biolley, de l'association TIBEM (Tweetaligheid in Beweging / Bilinguisme en mouvement)). Les professeurs de langues du secondaire le reconnaissent également, l'enseignement d'une seconde et d'une troisième langue moderne ne mène nullement au bi- ou au trilinguisme actuellement exigé sur le marché du travail. Il s'ensuit – et cela est discriminatoire pour les familles moins aisées ou moins conscientes des atouts considérables qu'offre la connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères – que les parents qui le peuvent (e.a. financièrement) doivent alors recourir aux cours particuliers, aux stages linguistiques, aux inscriptions dans les écoles flamandes,... afin que leurs enfants acquièrent réellement la ou les langues dont ils auront besoin au cours de leur vie. Car, actuellement en Belgique, et particulièrement dans notre province au cœur de l'Europe et si proche de Bruxelles et de la Flandre, ne parler qu'une seule langue devient de plus en plus un réel handicap.

Tout ceci nous conduit à demander que le Collège se penche très sérieusement sur la possibilité de mettre en route une ou plusieurs classes d'immersion (en néerlandais, et pourquoi pas à terme en anglais également) dans les écoles communales de l'entité. Le décret du 13 juillet 1998 permet la mise en place de classes d'immersion en Communauté Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit d'organiser l'acquisition (et non pas l'enseignement) d'une seconde langue (en l'occurrence le néerlandais, l'allemand ou l'anglais) dans la langue en question. Pratiquement, en troisième maternelle et première primaire 75% des cours sont donnés dans la seconde langue, 50% en troisième et quatrième primaire et 25% au cours des 2 dernières années du primaire. Il est important de commencer tôt, car d'après les études menées sur le terrain, le meilleur âge pour apprendre une seconde langue se situe vers 4 ou 5 ans.

La méthode de l'immersion, pratiquée au Canada depuis la fin des années soixante (mais aussi en Irlande, en Italie,...), à Liège depuis 1989 (Collège Léonie de Waha) et à l'école communale de Frasnes-lez-Anvaing depuis 1998, est en général très concluante: en fin de cycle primaire les élèves sont tout à fait capables de s'exprimer dans la seconde langue acquise et de l'utiliser comme moyen de communication. Par ailleurs, ils n'enregistrent aucun retard ni déficit en français... Enfin, dans la majorité des cas, les parents, mais aussi le corps professoral, ont plébiscité le choix de l'immersion. « C'est une des meilleures solutions pour une bonne maîtrise précoce d'une seconde langue... c'est le système le moins coûteux, le plus efficace, le plus égalitaire, voire le plus démocratique » (Alain Braun, dr en sciences de l'éducation à l'université de Mons-Hainaut)

A l'heure actuelle les écoles pratiquant l'immersion se multiplient avec plus de quatre-vingt écoles dans le fondamental (tous réseaux confondus) à travers la Communauté française, dont une dizaine en Brabant wallon.

Ecolo demande avec force, et au-delà des divergences politiques, que la majorité s'inscrive dans cette dynamique et cette vision d'avenir, et ce au bénéfice tant des élèves que des écoles de l'entité.

Faut-il souligner, que nombre d'écoles communales de village qui périlclitaient comme celles de Frasnes, ou dans une moindre mesure de Court Saint Etienne, ont vu leurs populations scolaires augmenter et ont ainsi pu créer de nouveaux emplois. Parallèlement à cela, les communes ne mettant pas en route l'une ou l'autre classe d'immersion voient leurs populations scolaires baisser.

A l'issue du débat concernant ce point, nous soumettrons notre proposition au vote du Conseil.

En vous remerciant pour votre attention, recevez Monsieur le Bourgmestre, cher Claude, nos meilleures salutations.

Daniel Ryckmans,
Conseiller communal.

Sophie Smolders,
Conseillère communale